

Service  
Formation continue  
et apprentissage

Campus La Fleuriaye  
2 avenue du  
Pr Jean Rouxel, BP 539  
44475 Carquefou

Campus Centre-ville  
3 rue du Maréchal Joffre  
BP 34103  
44041 Nantes cedex 1

[fcitutnantes@univ-nantes.fr](mailto:fcitutnantes@univ-nantes.fr)

Contact : 02 72 64 22 08



Une équipe à  
votre écoute

Conseil  
Accompagnement  
Expertise

23

Formations en  
alternance

7 DUT

13 Licences pro

1 DU

2 Masters

Vous souhaitez renforcer vos équipes ? Mobiliser de nouvelles compétences ? Transmettre les savoir-faire des salariés seniors ? Développer une nouvelle activité ?

## QU'EST-CE QU'UN CONTRAT D'ALTERNANCE ?

L'alternance est basée sur un véritable temps partagé entre les enseignements à l'IUT et la pratique en entreprise.

**Objectifs :** Le salarié en contrat d'alternance suit les enseignements et exerce une ou plusieurs activités professionnelles en relation avec les qualifications recherchées afin d'acquérir un savoir-faire professionnel et répondre au besoin de l'entreprise.

**Types de contrat :** Apprentissage ou Contrat de professionnalisation.

**Modalités du contrat :**

- Contrat de travail en alternance en CDD ou en CDI
- Période d'essai prévue conformément au droit du travail
- Échéance du contrat en CDD en rapport avec la fin des actions de formation

## POUR QUI ?

Quel employeur ?

**Apprentissage :**

Toute entreprise du secteur privé ou public

**Contrat de professionnalisation :**

- Toute entreprise assujettie au financement de la formation professionnelle continue
- Établissements publics à caractère industriel et commercial - EPIC
- Entreprises d'armement maritime
- Entreprises de travail temporaire

Qui embaucher ?

**Apprentissage :**

Tout jeune âgé de 16 à 29 ans

**Contrat de professionnalisation :**

- Tout jeune âgé de 16 à 25 ans
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus

Quel que soit le contrat, l'alternant est sous le statut de salarié : il bénéficie des mêmes droits que les autres salariés.

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### CONDITIONS ET AVANTAGES

- ❖ Jeune de 16 à 29 ans révolus
- ❖ Signature d'un CDD ou CDI, avec un employeur du secteur privé ou public
- ❖ La date de signature du contrat doit être antérieure à la date de début de contrat
- ❖ La date de fin de contrat ne doit pas être antérieure à la date de fin de formation
- ❖ Le contrat peut débuter 3 mois avant le début de la formation
- ❖ La période d'essai est de 45 jours en entreprise consécutifs ou non

### REMUNERATION (selon le pourcentage du SMIC horaire brut : 10.15 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	43 % (662 €)	53 % (816 €)	100 % (1 539 €)
2 <sup>ème</sup> année	51 % (785 €)	61 % (939 €)	
3 <sup>ème</sup> année	67 % (1 031 €)	78 % (1 200 €)	

### AIDES EMPLOYEURS

- Aide de l'AGEFIPH à l'embauche d'une personne en situation de handicap : de 500 € à 3 000 € selon la durée du contrat

## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### CONDITIONS ET AVANTAGES

- ❖ Jeune de 16 à 25 ans, demandeur d'emploi de 26 ans et plus
- ❖ Signature d'un CDD ou CDI
- ❖ Employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Les établissements publics industriels et commerciaux et les entreprises d'armement maritime peuvent conclure des contrats de professionnalisation
- ❖ La date de fin de contrat ne doit pas être antérieure à la date de fin de formation
- ❖ Le contrat peut prévoir une période d'essai, sinon ce sont les règles du code du travail applicables à tout contrat

### REMUNERATION (selon le pourcentage du SMIC horaire brut : 10.15 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

Moins de 21 ans	De 55 % à 65 % (846 € à 1 000 €)	} BRUT
21 à 25 ans	80 % (1 231 €)	
26 ans et plus	100 % (1 539 €)	

### AIDES EMPLOYEURS

- Aide de l'AGEFIPH à l'embauche d'une personne en situation de handicap : de 1 000 € à 4 000 € selon la durée du contrat
- Aide de Pôle Emploi à l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 26 ans : 2 000 € maximum
- Aide de Pôle Emploi à l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans : 2 000 € maximum (peut-être cumulée avec l'aide pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de + de 26 ans)
- Aide Emplois Francs de Pôle Emploi à l'embauche d'un demandeur d'emploi ou un CSP, ou un jeune suivi par une mission locale non inscrit en tant que demandeur d'emploi, résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

## DANS LES DEUX CAS :

- ⇒ Réduction générale des cotisations et contributions sociales à la charge des employeurs (informations sur le site URSSAF) - Décret 2018-1356 du 28/12/2018
- ⇒ Bonus alternant pour les entreprises employant plus de 5% d'alternants (entreprises de plus de 250 salariés).
- ⇒ Absence de prise en compte dans les effectifs.

## ETAPE 1 : CONTACTEZ VOTRE OPCO (Opérateur de Compétences)

### LES MISSIONS DE L'OPCO POUR L'ALTERNANCE

- ❖ Assurer un service de proximité au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises ;
- ❖ Assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation

Si vous ne connaissez pas votre OPCO, munissez-vous de votre numéro de convention collective (IDCC) et consultez le site <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>

Coût contrat pour l'apprentissage	Coût contrat pour la professionnalisation
Les coûts contrats sont définis par les branches professionnelles en fonction :  De votre branche professionnelle ; Du code de la formation.  Pour plus d'information sur les coûts contrats pour les contrats d'apprentissage, <b>contactez votre OPCO</b> . Vous trouverez ci-dessous la liste des codes des formations de l'IUT de Nantes. Il n'y aura pas de reste à charge pour l'entreprise.	Les coûts contrats sont votés au Conseil d'Administration de l'Université de Nantes. Pour plus d'information sur les coûts contrats pour les contrats de professionnalisation, <b>contactez le service Formation Continue et Apprentissage (<a href="mailto:fciunantes@univ-nantes.fr">fciunantes@univ-nantes.fr</a>)</b>

### LISTE DES CODES DE FORMATIONS EN APPRENTISSAGE DE L'IUT DE NANTES :

DUT Gestion des Entreprises et des Administrations - <i>GMO</i>	35031001
DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle	35025506
DUT Génie Mécanique et Productique	35025101
DUT Génie Thermique et Energie	35022701
DUT Informatique	35032605
DUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	35020007
DUT Science et Génie des Matériaux	35011102
LP Commerce et Distribution - <i>Management d'équipe en unités de grande distribution</i>	25031225
LP Électrohydraulique mobile et Automatismes associés	25025005
LP Froid Industriel et Conditionnement d'Air	25022746
LP Métiers de la GRH : assistant.e RH, paie, développement RH et relations sociales	25031545
LP Intelligence et Distribution de l'Énergie du Bâtiment	25025547
LP Logistique et Qualité	25020045
LP Métiers de l'industrie : conception et processus de mise en forme des matériaux <i>Conception et Transformation des Élastomères (CTE)</i> <i>Industrialisation et Mise en Œuvre des matériaux Composites et Plastiques (IMOCP)</i>	25022020
LP Métiers de l'industrie : Innovations Produits Process : <i>Conception Industrialisation de Produits (CIP) - Maîtrise des Process de Production (MPP) - Technologies Industrialisation Soudage (TIS)</i>	25025116
LP Métiers de l'informatique : parcours Applications Réparties	25032679
LP Systèmes Électroniques et Informatiques Communicants	25020139
LP Systèmes et Réseaux dédiés au Spectacle Vivant	N° communiqué prochainement
MASTER Interdisciplinaire en Technologies Innovantes	13520023
MASTER Comptabilité Contrôle Audit (préparation au DSCG)	13531443
Diplôme comptable d'Université (préparation au DCG)	26031403

**NB :** La LP Métiers du design - D2M/D3M est gérée par le CFA EDNA.

## ETAPE 2 : RECRUTEZ L'ALTERNANT

L'entreprise doit définir les missions à confier à l'alternant et les faire valider par le responsable pédagogique de la formation concernée. Si vous n'avez pas trouvé votre alternant, l'IUT peut vous proposer des candidats.

## ETAPE 3 : RECEPTIONNEZ L'ATTESTATION D'EMBAUCHE

Lorsque vous aurez sélectionné votre alternant, veuillez prendre contact avec le service FCA qui vous transmettra une attestation d'embauche à compléter et à retourner au service FCA et à l'alternant.

## ETAPE 4 : PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE OPCO

L'OPCO informe l'entreprise sur la procédure à suivre et pour la mise en place du contrat.

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

#### ETAPE 5 : COMPLETEZ ET SIGNEZ LE CERFA

Si besoin, le CERFA pré-rempli peut vous être adressé par le service FCA de l'IUT.

#### ETAPE 6 : RECEPTIONNEZ LE CERFA ET LA CONVENTION

Après signature de l'employeur et du jeune, le contrat est visé par le FCA, qui établit une convention de formation, à joindre au CERFA, pour envoi à l'OPCO.

### CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

#### ETAPE 5 : COMPLETEZ LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Le service FCA adresse à l'employeur une fiche de renseignements à compléter et à retourner au service, accompagné du CERFA pré-rempli.

#### ETAPE 6 : RECEPTIONNEZ LE CERFA ET LA CONVENTION

Après réception de la fiche de renseignements, le service FCA adresse à l'employeur une convention de formation (et ses annexes) en deux exemplaires, pour signature.

#### ETAPE 6 bis : ADRESSEZ UN EXEMPLAIRE DE LA CONVENTION ET UNE COPIE DU CERFA

L'employeur doit retourner 1 exemplaire original de la convention de formation visée à l'IUT ainsi qu'une copie du CERFA.

## ETAPE 7 : TRANSMETTEZ LE CERFA ET LA CONVENTION DE FORMATION A L'OPCO (à envoyer dans un délai de 5 jours après le début d'exécution du contrat)

L'employeur transmet à son OPCO pour enregistrement du contrat :

- 3 exemplaires du CERFA FA13
- La convention de formation
- Les pièces nécessaires pour compléter le dossier, demandées par l'OPCO

L'employeur transmet à son OPCO pour enregistrement du contrat :

- Le volet du CERFA EJ20 destiné à l'OPCO
- Le document précisant les objectifs, le programme et les modalités d'évaluation, d'organisation et de sanction de la formation conformément à l'article D6325-11 du Code du Travail
- Les pièces nécessaires pour compléter le dossier, demandées par l'OPCO

## ETAPE 8 : RAPPROCHEZ-VOUS DE L'URSSAF POUR LA DECLARATION PREALABLE A L'EMBAUCHE (DPAE)

## ETAPE 9 : INSCRIVEZ LE JEUNE A LA VISITE MEDICALE

Le jeune doit être inscrit auprès de son centre de médecine au plus tard 2 mois après l'embauche.

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

#### Information complémentaire :

En cas d'absence de l'alternant, le service FCA de l'IUT informe l'entreprise.

### CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

#### Information complémentaire :

Le service FCA de l'IUT envoie chaque mois à l'entreprise une attestation de présence de l'auditeur en formation.